

La filière biométhane en phase de décollage

La production française a plus que doublé l'an dernier. Le gouvernement soutient le mouvement.

THOMAS LESTAVEL @lestavel

Cette énergie verte renforce le rôle du monde agricole dans l'activité économique des territoires, permet de développer une filière industrielle française compétitive et améliore la balance commerciale en produisant localement du gaz renouvelable

GRDF

INNOVATION C'est une énergie verte embryonnaire, méconnue du public mais prometteuse. La production française de biométhane a plus que doublé l'an dernier, selon une étude publiée par le cabinet de conseil Sia Partners. Les 44 unités d'injection installées à la fin de 2017 affichent une capacité de 641 gigawatts-heure (GWh) par an, de quoi satisfaire la consommation annuelle de 55 000 foyers alimentés au gaz.

Le principe est le suivant : on fait fermenter des déchets organiques, agricoles notamment, pour créer un gaz dont on extrait le dioxyde de carbone. Le méthane obtenu est alors injecté dans le réseau de gaz naturel ou utilisé comme carburant pour les véhicules - on parle de bioGNV. Le développement de cette source d'énergie « renforce le rôle du monde agricole dans l'activité économique des territoires, permet de développer une filière industrielle française compétitive et améliore la balance commerciale en produisant localement du gaz renouvelable », énumère GRDF. L'entreprise de distribution, filiale d'Engie, met en avant les 90 000 tonnes de CO₂ évitées l'an dernier grâce au biométhane.

L'accélération constatée en

2017 (voir graphique) est de bon augure. Mais elle ne suffira pas à atteindre la barre des 1700 GWh par an à la fin de cette année, objectif fixé par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de 2016. Et côté carburant, 43 stations seulement distribuent du bioGNV sur le territoire français.

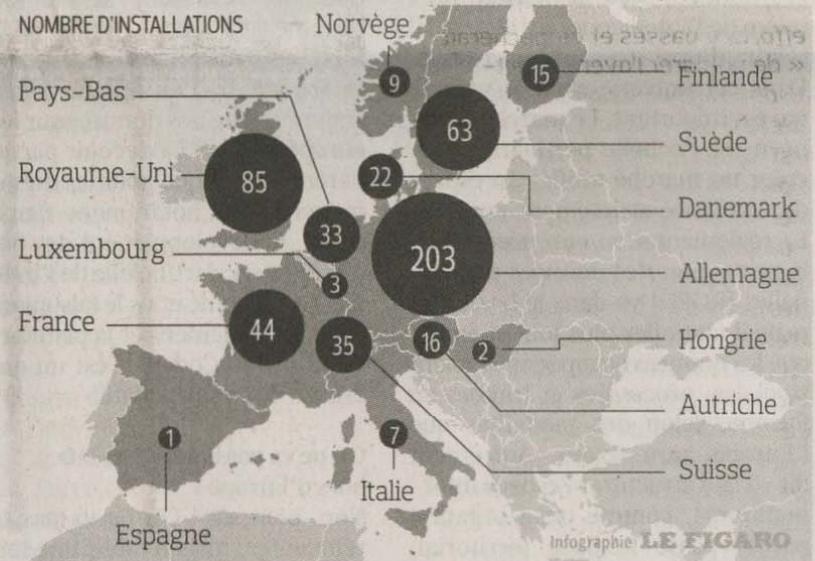
C'est une modeste performance en comparaison de l'Allemagne, leader européen qui se targue de 203 installations. Il est vrai que les cultures consacrées à la production de biogaz sont autorisées outre-Rhin alors qu'elles sont strictement limitées en France.

« Trop d'inertie »

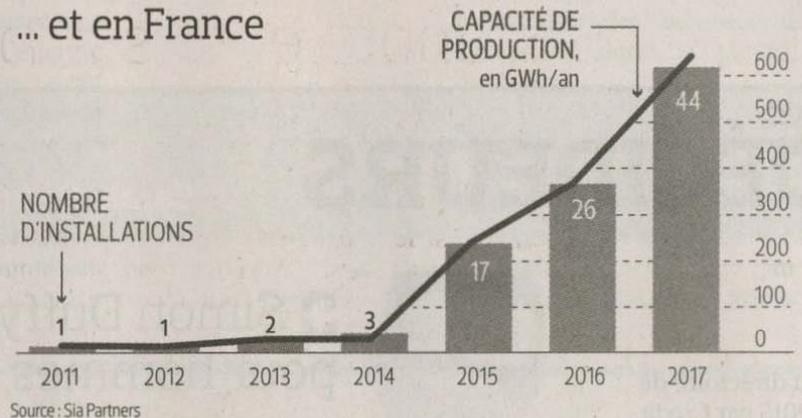
Les acteurs tricolores se plaignent par ailleurs de lourdeurs administratives. Les autorisations sont compliquées à obtenir car le biométhane touche à la fois à l'énergie, à l'agriculture et aux déchets, trois domaines très réglementés. Les perspectives n'en demeurent pas moins prometteuses. Si on additionne les 361 projets enregistrés à fin 2017 sur les listes d'attente des réseaux de transport et de distribution - GRTgaz, GRDF, Teréga (dans le Sud-Ouest) et RéseauGDS (dans le Bas-Rhin) -, leur capacité cumulée de 8 000 GWh par an permet d'atteindre la cible définie par le PPE pour 2023.

La loi sur la transition énergéti-

Le biométhane en Europe...



... et en France



que fixe un objectif de 10 % de biométhane dans les réseaux en 2030, soit 30 000 GWh. Ce niveau, les entreprises du gaz affirment pouvoir le dépasser si le gouvernement renforce son soutien à la filière. « Il y a encore trop d'inertie entre les décisions et les projets à cause des obstacles réglementaires et financiers », regrette Cédric de Saint-Jouan, président du cercle de réflexion France Biométhane. Le gouvernement a mis en place en 2011 une obligation de rachat as-

sorti d'un prix garanti sur quinze ans, Engie faisant office d'acheteur de dernier recours. Par ailleurs, le secrétaire d'État à la Transition écologique, Sébastien Lecornu, a présenté le 26 mars des mesures pour simplifier les démarches des porteurs de projet. « Cela permettra de poursuivre la tendance mais pas de l'accélérer », tempère Cédric de Saint-Jouan. La filière demande notamment d'étendre à vingt ans le tarif garanti afin de donner plus de visibilité à ses investisseurs. ■